Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité

Calendrier des séances ordinaires du Conseil

Avis est par les présentes donné par la soussignée que conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu a adopté, lors de sa séance tenue le 9 novembre 2026, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027.

Ainsi, les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

Séance ordinaire du mois de janvier :	Lundi 11 janvier 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de février :	Lundi 8 février 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de mars :	Lundi 8 mars 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois d'avril :	Lundi 12 avril 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de mai :	Lundi 10 mai 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de juin :	Lundi 14 juin 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de juillet :	Lundi 12 juillet 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois d'août :	Lundi 9 août 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de septembre :	Lundi 13 septembre 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois d'octobre :	Mardi 12 octobre 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de novembre :	Lundi 8 novembre 2027 - 19h
Séance ordinaire du mois de décembre :	Lundi 13 décembre 2027 - 19h

Le Conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 11 novembre 2026

Catherine Chartrand,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe